



# Procès-Verbal

## Commission Pratiques diversifiées

N°06  
24 Mai 2022

*Par courriel* Alain Chapelet, Président  
Georges Le Glédic  
Dominique Pilet

*Assistent* Sébastien Duret, Directeur Administratif  
Sébastien Cornuault, CTD DAP  
Thomas Régent, CTD DAP

### Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

#### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

#### Article 147 des Règlements Généraux :

« 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.  
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.  
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.  
Dispositions L.F.P.L. :  
S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article. »

### 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 05 du 26/03/22 sans réserve.

### 2. Critérium Foot5 Vétérans

---

8 équipes ont participé aux 3 dates réservées (8, 15 et 22 mai) pour le Critérium Foot5 Vétérans :

- Oudon Couffé FC : 2 équipes
- Nantes Sud 98 : 2 équipes
- Pornic Foot : 1 équipe
- Landreau Loroux OSC : 1 équipe

- Donges FC : 1 équipe
- US Loire et Divatte : 1 équipe

Trois équipes disposaient d'un terrain Foot5 (Couffé, Pornic et Barbechat). Deux centres ont été organisés à chaque date. Il est regretté le non déplacement de Landreau Loroux OSC lors de la première date à Pornic. Lors de la dernière journée, le 22 mai, les dotations fédérales Foot5 ont été remises aux équipes aux centres de Couffé et Barbechat.

### 3. Coupe Foot5 Seniors Masculins

---

5 équipes représentant 4 clubs sont inscrites à la date de clôture :

- FC Osmanlisport, Héric FC, Alerte Méan St-Nazaire, ES Maritime (x2)

Au regard du nombre d'engagés, il est proposé d'organiser uniquement la finalité le dimanche 12 juin 2022 avec une équipe représentante par club.

Après accord du club d'Arche FC, cette finalité se déroulera le dimanche après-midi sur le terrain Foot5 à Chéméré.

### 4. Coupe Foot5 Seniors Féminines

---

7 équipes représentant 6 clubs sont inscrites à la date de clôture :

- Gf Geneston-Vignoble, GF Loire et Cens, GF Phil'Coul, GF Presqu'île 44, Nantes Métallo SC, Pornic Foot (x2)

Au regard du nombre d'engagés, il est proposé d'organiser uniquement un tour qualificatif le dimanche 5 juin 2022 puis la finalité le dimanche 12 juin 2022 avec 4 équipes.

La phase qualificative se déroulera à Pornic le dimanche 5 juin 2022. Deux groupes sont constitués :

- Groupe A : Gf Geneston-Vignoble, Gf Loire et Cens, Pornic Foot 1 (rencontres de 12 minutes en aller/retour)
- Groupe B : GF Presqu'île 44, Pornic Foot 2, Nantes Métallo SC, GF Phil'Coul (rencontres de 8 minutes en aller/retour)

Les deux premiers de chaque groupe seront qualifiés pour la finalité qui se déroulera le dimanche 12 juin 2022 après-midi sur le terrain Foot5 à Chéméré.

### 5. Beach Soccer

---

- **Finalité départementale**

En l'absence de date disponible pour l'organisation de la finale départementale, il est proposé à la Commission Régionale organisatrice les équipes précédemment participantes de représenter le District de Loire-Atlantique aux finales régionales masculin et féminin les 25 et 26 juin 2022 à Angers à savoir :

- Masculin : FC Toutes Aides
- Féminines : Nantes Métropole Futsal

### 6. Futnet

---

- **Finalité départementale – Dimanche 19 juin 2022 aux Machines de l'Île**

Un rappel a été adressé aux clubs pour proposer pour début juin au plus tard les équipes représentants en Seniors, U18 et U15 pour la finalité organisée dans le cadre du Futnet Tour à Nantes

Le Président,  
Alain Chapelet



Le Secrétaire de séance,  
Sébastien Duret

